



CHAMPIONNAT U17 F à 8

Article 1 – Cette compétition est ouverte aux joueuses licenciées des catégories :

- U17 F nombre illimité
- U16 F nombre illimité
- U15 F 3 joueuses maximum

Article 2 – Le championnat se dispute en **1 PHASE MATCHES ALLER-RETOUR**, **sur engagement des clubs**.

Article 3 – Pour pouvoir y participer, les joueuses doivent être licenciées à la F.F.F. et être en conformité avec les dispositions prévues à l'Article 22 des Epreuves Officielles.

Article 4 – Ce championnat se pratique à 8 joueuses (+ 4 remplaçantes). Le remplacement des joueuses pourra s'effectuer tout au long de la partie. Il est fait application du règlement de FOOT à 8.

Article 5 – Les rencontres se jouent le **SAMEDI à partir de 14h00** ou **LE DIMANCHE à partir de 10h00 SANS ACCORD DU CLUB ADVERSE** (Art. 9 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District). Pour les clubs distants de 80 km et plus : **SAMEDI à partir de 15h30** ou **DIMANCHE à partir de 10H30**.

Article 6 – Les joueuses remplaçantes sont obligatoirement choisies parmi les joueuses inscrites sur la feuille d'arbitrage avant le début de la partie et doivent être signalés à l'arbitre avant le coup d'envoi. Ces joueuses et celles complétant leur équipe au cours de la partie doivent remplir les conditions de participation et de qualification telles qu'elles sont énoncées aux R.G., **toutes ces conditions pouvant faire l'objet de réserves en conformité avec les Articles 142 et 145, sauf prescriptions des Articles 171, 186 et 185, 187 alinéa 2 des R.G.**

Article 7 – Cotation :

- Tout match gagné compte 3 points ;
- match nul 1 point ;
- match perdu 0 point ;
- match perdu par forfait ou pénalité -1 point.
- En cas de pénalité pour fraude, coups à officiel ou faits disciplinaires graves laissés à l'appréciation de la Commission compétente, que le match ait eu ou non sa durée réglementaire : - 1 point.

Le classement sera effectué de la façon suivante :

D'après le nombre de points obtenus pour l'ensemble des matches de groupe.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs adversaires, ceux-ci seront départagés d'après les points obtenus dans le ou les matches les ayant opposés, étant entendu qu'une équipe ayant un match "perdu par forfait ou pénalité" dans l'une de ces rencontres sera classée immédiatement après son ou ses adversaires à égalité avec elle.

En cas de nouvelle égalité, il sera fait d'abord application du goal-average "particulier", c'est-à-dire d'après les scores réalisés au cours de rencontres visées au paragraphe précédent et, ensuite, si besoin est, du goal-average "général" qui se détermine par la différence des buts marqués et des buts encaissés.

Si les adversaires étaient encore à égalité au goal-average général, déterminé par la différence de buts, un nouveau goal-average général sera déterminé par le quotient des buts marqués et des buts encaissés par chaque club.



Article 8

Utilisation OBLIGATOIRE de la « Feuille de Match Informatisée » (FMI),

Article 9 - Tous les articles prévus sous la rubrique «Epreuves Officielles» de l'Annuaire du District des P-O et ceux des Règlements Généraux de la FFF sont applicables au CHAMPIONNAT U16F DEPARTEMENTAL.

Article 10 – **MUTE.E. SUPPLEMENTAIRE UNIQUEMENT POUR LES CLUBS DES P-O**
règlement valable et voté en AG du District des P-O pour les compétitions féminines disputées par les clubs des P-O

Tout club qui engagera au moins 1 équipe **FEMININE de U17F DEPARTEMENTAL** et dont l'équipe disputera jusqu'à la fin sa compétition, pourra bénéficier, la saison suivante d'un(e) joueur(se) "muté(e)" supplémentaire, qu'il fera évoluer dans l'équipe de **District** de son choix, définie avant le début des compétitions.

***LIMITE A 1 MUTE(E) UNIQUEMENT, QU'ELLE QUE SOIT LE NOMBRE D'EQUIPE ENGAGEE.

*** SI LE CLUB A D'AUTRES EQUIPES EXCLUSIVEMENT FEMININES ENGAGEES (SENIORS etc..) :

- **1 SEUL(E) MUTE(E) SUPPLEMENTAIRE PAR CLUB**

Article 11 – L'équipe vainqueur du Championnat U16F recevra le titre officiel de Champion du Roussillon (avec trophée et médailles).

*** **Attention pas de montée en Ligue à l'issue de la saison.**